

Amiante : le combat d'un ouvrier suscite l'espoir de 212 autres

Alors que 213 anciens doivent rembourser plus de 8 000 euros, touchés en 2016 au titre du préjudice d'anxiété, le cas de Julien Infantes fera l'objet d'une audience inédite au tribunal en mars. Une lueur d'espoir pour tous

Anne Gresser
a.gresser@sudouest.fr

Les mots couchés sur le papier à en-tête estampillé « Assistance de la force publique » sont froids, d'une rigueur tout administrative. C'est le dernier avis de saisie-vente reçu par Julien Infantes en juin 2021. Un ultime recours de l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés AGS pour récupérer près de 9 000 euros auprès de l'ancien salarié de la verrerie de Vianne, entre 1972 et 1983.

Cette somme a été touchée au titre du préjudice d'anxiété reconnu aux anciens de la verrerie de Vianne pour avoir travaillé au contact de l'amiante à une époque où personne ne reconnaissait la dangerosité de la matière. C'était en 2016. Deux ans plus tard, le 5 avril 2018, un arrêt de la cour de cassation reconnaît, non pas que le préjudice d'anxiété a été indûment touché, mais que ce n'était pas à



Les anciens de la verrerie ont travaillé au contact de l'amiante jusqu'aux années 2000 quand l'usine a peu à peu périclité.

THEODORE DANIEL VIDAL

« Pendant onze ans, j'ai respiré l'amiante, j'ai vécu avec elle »

l'organisme AGS de verser les sous. « Alors oui, soyons clairs, nos avocats nous avaient dit de ne pas toucher à cet argent », se souvient Patrice Zalio, président de Cerader Albret qui tente de veiller au respect des droits des anciens de la verrerie.

Mais ils sont nombreux à n'avoir pas tenu compte de cet avertissement. En tous les cas, pas sur la durée, car ce n'est

qu'au début de la pandémie de Covid que l'organisme a réclamé les 8 000 euros versés. Julien Infantes, lui, n'a rien voulu savoir. Bonnet kaki vissé sur la tête, l'air toujours déterminé, il affirme : « Cette demande est illégitime. » Il est le seul à avoir refusé et à n'avoir pas accueilli les huissiers. « Pendant onze ans, j'ai respiré l'amiante, j'ai vécu avec elle. » Alors, celui qui s'est ensuite reconverti en travaillant à la maison de retraite de Mézin ne lâchera pas. « Beaucoup de collègues ont demandé

un échelonnement du remboursement, parfois même à hauteur de 10 euros par mois. Personne n'a les moyens de payer », s'indigne Patrice Zalio.

« Où est allé l'argent ? »

Julien incarne la dernière lueur d'espoir. Lui, et son audience du 25 mars où « le mandataire judiciaire est également convoqué ». L'espoir ? C'est lui qui pourrait être contraint de verser cette prime de préjudice d'anxiété.

« Dans toutes nos procédures,

les grands perdants sont, quoi qu'il arrive, les ouvriers de la verrerie », soulignent les membres de Cerader Albret. Depuis que l'affaire est portée devant les tribunaux, « les procédures ralentissent », ressentent les anciens. Au total, les sommes réclamées frôlent 1,7 million d'euros.

« Cette verrerie, ces bâtiments, ils ont une valeur ! Il y avait l'outil industriel, les moules... Où est allé l'argent de tous ces biens ? » Autre interrogation : « Pourquoi avoir attendu la pandémie pour réclamer

ces sommes ? Et pourquoi, lors du jugement des 70 premiers dossiers, l'organisme n'a pas été au bout de la démarche ? »

Aujourd'hui, l'association regroupe 205 adhérents. « Beaucoup ont abandonné. Ils ont envie de tourner la page de la verrerie. » Ceux qui restent ne demandent que cela. Mais pas au sacrifice de ce qu'ils considèrent comme leurs droits. Acquis au prix de leur santé.

Le Cerader a lancé une pétition sur le site mesophions.com